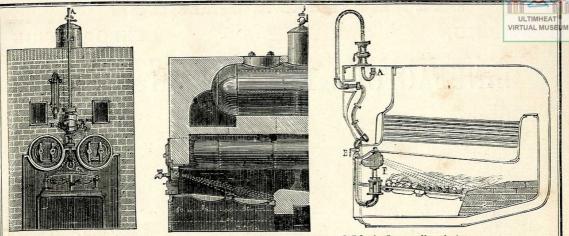
Fumivores, Souffleurs et Surchauffeurs de A. THIERRY.



Légende : A Prise de vapeur. — B Epurateur et robinet de manœuvre. C F Surchausseurs, soufileurs fumivores.

Combustion fumivore du charbon, économie moyenne de six à douze 0/0; allant quelquefois au delà du trente 0/0, obtension supérieure de vapeur, production de l'acide carbonique, à 8080 calories maximum de rendement calorifique industriel, appareils de surchauffe pour la vapeur à 300° et plus, chauffage des serres, étuves ou séchoirs, fumivores, chauffoirs adoptés par la marine de l'état, les chemins de fer et dans plus de 4,500 foyers dépassant en chiffre plus de 80,000 chevaux vapeur, les fumivores garantis à forfait sont montés en 24 heures sur tous les types de chaudières fixes ou mobiles, et remplissent toutes les garanties exigées par les décrets et ordonnances Français des 25 janvier 1865 et 4 décembre 1854 (et des bills du parlement anglais) ils sont fabriqués et livrés à forfait aux risques et périls de A. THIERRY, qui s'engage à les reprendre sans indemnité en cas de non réussite, réalisation mécanique et physique de la complète combustion des gaz carburés, du tirage parfait des foyers des chaudières à vapeur, de la combustion vive et normale de tous les charbons de toutes provenances, gras ou maigres mélangés ou non, suivant les cas de leur meilleur combustion économique, M. A. THIERRY se tient toujours à la disposition de MM. les industriels ou de toutes personnes qui lui demanderont son concours, soit en France, soit à l'Etranger. (Envoi de prospectus et de dessins snr demande affranchie.)

M. THIERRY demande des cessionnaires et des représentants ingénieurs ou constructeurs dans les grands centres industriels, avec de très fortes remises sur les affaires.

37, RUE DE LA TOUR, PARIS-PASSY, 37